

Claude Emanuelli (dir.), *Les casques bleus : policiers ou combattants ?/Blue Helmets: Policemen or Combatants?*, Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1997, 130 pages, ISBN 2-89127-416-4

Gérald Goldstein, *De l'exception d'ordre public aux règles d'application nécessaire. Étude du rattachement substantiel impératif en droit international privé canadien*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1996, 647 pages, ISBN 2-89400-071-5

Sophie Hein, *L'information gouvernementale : vers un droit d'accès sur l'inforoute*, Les Éditions Thémis, 1997, 306 pages, ISBN 2-89400-086-3

Jason Evans, Rose-Andrée Sauvageau et Jean-Daniel Tardif

Volume 29, numéro 1, décembre 1998

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1035698ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1035698ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Evans, J., Sauvageau, R.-A. & Tardif, J.-D. (1998). Compte rendu de [Claude Emanuelli (dir.), *Les casques bleus : policiers ou combattants ?/Blue Helmets: Policemen or Combatants?*, Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1997, 130 pages, ISBN 2-89127-416-4 / Gérald Goldstein, *De l'exception d'ordre public aux règles d'application nécessaire. Étude du rattachement substantiel impératif en droit international privé canadien*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1996, 647 pages, ISBN 2-89400-071-5 / Sophie Hein, *L'information gouvernementale : vers un droit d'accès sur l'inforoute*, Les Éditions Thémis, 1997, 306 pages, ISBN 2-89400-086-3]. *Revue générale de droit*, 29(1), 107-110. <https://doi.org/10.7202/1035698ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1998

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

éru
dit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Claude EMANUELLI (dir.), *Les casques bleus : policiers ou combattants?/Blue Helmets : Policemen or Combatants?*, Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1997, 130 pages, ISBN 2-89127-416-4.

For the past 45 years, the United Nations has been involved in military operations, ostensibly for the purpose of disengaging, or preventing the outbreak of hostilities. Since the end of the Cold War, the number of such UN missions has exploded, generating much debate over the precise role of the organization and the nature of its interventionism. Canada, whose armed forces are primarily devoted to United Nations operations, has a particular stake in this debate. It is appropriate, then, that this international collection of essays, edited by professor Claude Emanuelli of the University of Ottawa Law Faculty, is a Canadian initiative.

This book is based on the work and deliberations of the participants in the symposium *Blue Helmets : Policemen or Combatants*, which was held at the University of Ottawa on March 10th 1995. The symposium, by all accounts a tremendous success, brought together representatives of governments and NGOs, as well as diplomats and scholars. There were more than 100 participants from several countries. The work addresses the application of the rules of international law to UN military operations through four themes: UN military operations in the wake of the Cold War, the applicability of international humanitarian law to UN military operations, the security of UN and associated personnel, and the status of members of UN. Eight essays are presented, involving ten authors.

In part one, Albert Legault, professor at the Centre québécois de relations internationales de l'Université Laval, and his two research assistants, Isabelle Desmartis and Julie Fortier, study the change in the nature of UN peace-keeping since the end of the Cold War. Their paper, "L'évolution des missions de paix depuis 1989", contrasts traditional (pre-1989) peace-keeping with what they call "second generation" operations. The latter include preventive deployment, peace consolidation

and humanitarian intervention. The authors conclude that one of the fundamental problems in defining a post-Cold War role for UN peace missions is this lack of a common vision by the UN Security Council. This paper is a good framework for discussion, as it asks more questions then gives answers, including whether or not the UN's role as a policeman is compatible with that of a combatant, and if the two can be exercised simultaneously.

The Second part of the volume contains two essays. The first is by Daphna Shraga, a legal officer at the United Nations in New York. Her paper, "The Applicability of International Humanitarian Law to United Nations Operations", is based on a lecture she gave at the *Symposium on Humanitarian Action and Peace-keeping Operations* in Geneva, 22-24 June 1994. In it, she notes the increasingly fine line between peace-keeping and peace-making operations. While agreeing that international humanitarian law applies to UN operations, she admits it is not easy to determine which specific rules are applicable. The second paper, "The Applicability of International Humanitarian Law to UN Military Operations", is presented by Kim Carter, Deputy Judge Advocate at National Defence Canada. Carter, focusing strictly on UN military missions, boldly affirms that it is not only undesirable, but even dangerous, to apply international humanitarian law to UN military operations. The author also states that the unratified *Convention on the Safety of United Nations and Associated Personnel* is a more appropriate tool for safeguarding UN missions.

This brings us to part three, which deals precisely with the safety of UN and associated personnel. The section is made up of three papers, the first of which is presented by Phillippe Kirsch, legal counsel with External Affairs and International Commerce Canada. In "*La Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé*", the author notes the increasingly hostile environment in which UN missions operate. He details the process which produced the Convention and focuses on some of the biggest obstacles in its negotiation. Next, Christian Murzeau of the French Embassy in Ottawa

questions the practical application of the Convention in his essay, "La *Convention sur la sécurité du personnel de l'ONU et du personnel associé* : commentaires". He concludes that the unratified Convention itself is not enough to protect the blue helmets, and calls for new initiatives. Finally, Claude Emanuelli, who, with David Pardoe of the Red Cross, organized the symposium, presents "The Protection Afforded to Humanitarian Assistance Personnel under the *Convention on the Safety of United Nations and Associated Personnel*". This essay examines the scope of the Convention, its many ambiguities and questions surrounding its potential practical application, concluding that the protection it affords is inadequate.

The fourth and final section of this book concerns the status of members of UN forces. It contains two essays. In a lengthy paper, Luigi Condorelli, professor of international public law at Université de Genève, holds that while the peace-keeping forces are a branch of the United Nations, the men and women on the line remain the agents of their respective member countries. "Le statut des forces des Nations Unies et le droit international humanitaire" goes on to state that the actions of UN forces engage the liability of both the UN and the contingent-contributing nation. The author calls on the UN to ensure that countries involved in its operations respect, and ensure respect for, the rules of international humanitarian law, lest the UN itself be held liable. The final paper of this book is presented by Lieut. Col. Joseph Holland, Director of Law/Training at National Defence Canada. "Blue Helmets : Policemen or Combatants? Comments" concludes that UN operations are not at all subject to the rules of international humanitarian law. The author affirms that as such, the members of UN forces have a unique status, serving either as police officers or combatants, depending on the circumstances.

This book offers differing opinions on UN peace-keeping and international law, not only from a legalistic perspective, but also from a wide variety of military, academic and diplomatic backgrounds. The result of the symposium is a profound, wide-ranging debate by those who are closest to the subject. While the papers presented are certainly the work of specialists in the domain, they are far

from obscure. Indeed, the topic could not be more timely; as Canada and many other nations continue to increase their commitments to UN peace-keeping forces, forces which cost this country billions and billions of dollars each year.

Jason EVANS
Étudiant à la Faculté de droit
de l'Université d'Ottawa

Gérald GOLDSTEIN, *De l'exception d'ordre public aux règles d'application nécessaire, Étude du rattachement substantiel impératif en droit international privé canadien*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1996, 647 pages, ISBN 2-89400-071-5.

[...] l'opposition entre l'habitat familial et le champ inculte, l'espace désert n'a pas perdu sa signification, en droit international privé contemporain. Aujourd'hui organisées en États, les sociétés humaines raisonnent presque toujours comme si chacune d'elle constituait un îlot de civilisation environné d'un océan de désordre et d'étrangetés.¹

La concrétisation de la résolution des conflits de lois est l'une des tendances fondamentales actuelles du droit international privé. On cherche à concilier l'approche traditionnelle du choix de l'ordre juridique ayant les liens les plus étroits avec le litige et la recherche, plus actuelle, de la meilleure solution substantielle. C'est un but matériel qui se traduit parfois par l'imposition d'une délimitation impérative des compétences législatives au nom de l'ordre public international.

L'auteur établit dans un premier volet un cadre général qui mène de l'exception d'ordre public aux règles d'application nécessaire par l'analyse du « chaînon manquant » que constituent les cristallisations d'ordre public. Une fois les outils méthodologiques décrits, l'auteur passe au deuxième volet de son étude : les diverses manifestations de l'ordre public dans les deux systèmes juridiques canadiens. La comparaison entre ces structures, menée dans l'optique du bon fonctionnement et du développement d'un système moderne de conflit de lois, permet de justifier leur complémentarité dans le contexte complexe actuel des rapports internationaux. Cette étude des diver-

1. F. RIGAUX, « Les règles de droit délimitant leur propre domaine d'application », (1983) 285 *Annales de la faculté de droit de Louvain*, p. 291.

ses manifestations du « rattachement substantiel » impératif dans nos deux systèmes lui permet de déterminer dans quelle mesure l'affirmation de Rigaux, précitée : les « sociétés » se comportent encore aujourd'hui comme si elles représentent chacune le monde civilisé et comme si elles avaient besoin d'un rempart contre le barbare étranger. L'auteur respecte l'usage que nos tribunaux font du droit international privé mais rappelle que le respect de la justice qui doit transcender l'application du droit et qui se manifeste entre autres par le principe de promotion des valeurs acceptées par l'ensemble de la société ne doit pas être interprété dans le sens de la promotion des objectifs du gouvernement quels qu'ils soient. En ce sens, il se range résolument derrière l'opinion de la majorité de la doctrine française selon laquelle, une règle d'application nécessaire ne peut exister que lorsque sa méconnaissance mettrait en péril l'existence même de la société. Il met ainsi en garde contre les tentatives de faire du droit international privé un outil économique de plus, à côté du droit administratif ou du droit fiscal.

Le sujet est complexe, monsieur Goldstein en est conscient et fait précéder l'ouvrage d'un bien utile glossaire. L'invasion des emprunts aux langues étrangères modernes n'est pas négligée dans l'avalanche d'expressions latines chères au droit international privé : *Binnenbeziehung* (théorie d'origine allemande concernant l'exception « d'ordre public » ou encore *forum shopping* évitent de lourdes périphrases. La table des matières qui s'étend sur quinze pages est détaillée et prédispose favorablement le lecteur étudiant ou le praticien à l'utiliser comme outil de recherche et pour connaître l'état actuel du droit sur la question.

Rose-Andrée SAUVAGEAU
Étudiante à la Faculté de droit
de l'Université d'Ottawa

Sophie HEIN, *L'information gouvernementale : vers un droit d'accès sur l'info-route*, Les Éditions Thémis, 1997, 306 pages, ISBN 2-89400-086-3

Ce volume traite d'un nouvel aspect du droit qui est encore méconnu par un bon nombre de juristes. Il est intéressant en ce sens qu'il permet à tous de comprendre d'où provient cette nouvelle technologie, ainsi que certains avantages qui y sont reliés, tout en demeurant un ouvrage purement de droit.

L'introduction se veut en quelque sorte une explication de l'avènement de cette technologie dans notre société. L'auteure débute son histoire au XV^e siècle et nous fait un bref résumé du cheminement vécu des différents moyens de communications. Elle décrit ensuite l'orientation que prendra son volume.

Le premier chapitre, « Les info-routes » se veut une explication concise des moyens de communications présents dans la vie d'aujourd'hui. La délivrance de permis par le CRTC et les techniques utilisées par les entreprises de câblodistribution sont autant de sujets traités; madame Hein nous explique par la suite ce qu'est la télématique, c'est-à-dire la réunion des télécommunications et de l'informatique. Elle traite de l'importante place qu'occupent les techniques de communication dans nos foyers, ce qui constitue sans aucun doute la raison pour l'expansion si rapide de la télévision et maintenant, de l'ordinateur.

Le prochain sujet analysé est la *Loi sur les télécommunications*; on y retrouve les articles importants ainsi qu'un bon parallèle avec le fonctionnement sur ce plan, de nos voisins du Sud. Comme il va de soi en parlant des info-routes, il est essentiel de traiter de *l'Internet*. L'auteure y parle des principales caractéristiques ainsi que de l'aspect international de ce phénomène qui, soit dit en passant, est présent dans plus de 80 pays à l'heure actuelle. Originellement créé pour des fins militaires, ce réseau d'information est maintenant un important véhicule commercial que nul ne peut négliger. L'information qui, comme le mentionne l'auteure, est « la sève des info-routes », est par contre très difficile à réglementer. Le CRTC exerce au Canada une place maîtresse dans ce domaine mais cette technologie est encore trop jeune pour être régie par une réglementation adéquate.

Le second chapitre de ce volume a comme titre « L'État québécois » et la première section de ce chapitre traite de l'aspect constitutionnel des info-routes ou en d'autres mots, qui a compétence pour les régir. La *Loi constitutionnelle de 1867* ne contient aucun article particulier relatif aux communications et il faut donc se référer à d'autres articles comme ceux de « la réglementation du trafic et du commerce » qui est, en vertu de l'article 91(2) de la *Loi constitutionnelle de 1867*, de compétence fédérale. Il y a d'autres dispositions qui sont pertinentes, mais la jurisprudence a permis au Parlement fédéral d'employer ses pouvoirs

résiduaire et déclaratoire pour ainsi régir ce domaine en pleine expansion. En plus de nous expliquer ce cheminement à l'aide des articles de la *Loi de 1867* et des autres lois qui sont pertinentes telles la *Loi sur le droit d'auteur*, madame Hein nous résume très bien l'évolution jurisprudentielle qu'a connue ce domaine. On y retrouve également une vision internationale, ce qui rend ce volume encore plus intéressant.

Dans le même ordre d'idées, l'auteure situe son sujet dans une perspective de souveraineté; nous voyons donc l'histoire récente du peuple québécois depuis 1970, avec le premier ministre Bourassa, visant à mener à terme un projet de développement culturel et économique. Nous retrouvons les faits marquants dans ce domaine de notre histoire. Par la suite, l'auteure dresse un bilan de l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, du rapport de la Commission nationale sur l'avenir du Québec qui a paru au printemps 1985 et de l'offre de partenariat économique et politique avec le Canada.

Le chapitre troisième s'intitule « La problématique de l'État à l'heure des inforoutes »; cette partie du livre met l'accent sur le plan international ainsi que sur les problèmes relatifs au fait qu'il n'y ait aucune frontière avec les inforoutes. Qui va donc réglementer les informations qu'on y retrouve? Cet aspect ouvre la porte à nos futurs juristes, car elle remet en question, si je peux m'exprimer ainsi, plusieurs grandes notions du droit tels les concepts d'État et de territoire. Dans une époque où la mondialisation est la clef du succès, il est primordial d'élaborer de nouvelles stratégies pour « apprivoiser ce nouvel ami » qu'est l'inforoute. L'auteure traite donc des grandes idéologies de ce monde qui ont toutes une façon de régler la situation à laquelle nous sommes confrontés.

Le prochain concept que l'auteure examine est celui du développement culturel; elle analyse dans cette partie de son volume quelques dispositions de la *Charte des Nations Unies*, de l'Accord du GATT et de l'ALÉNA ainsi que quelques autres Pactes internationaux et certains arrêts de la Cour internationale de Justice. Le problème à ce sujet reste à venir; en

effet, le marché étant de plus en plus mondial, il ne fait qu'inciter les grandes industries culturelles à se concurrencer entre elles. C'est ainsi que la majorité des organismes mondiaux essaie d'examiner les différentes possibilités qui s'offrent à eux.

Dans le quatrième chapitre de ce livre intitulé « Le droit d'accès aux informations gouvernementales », le premier thème analysé est le droit à l'information (la liberté d'expression). Cette doctrine, apparue à la suite de la Seconde Guerre mondiale, est dans un bon nombre de pays grandement discutée. Avec l'inforoute, il n'y a donc plus aucune limite. Le problème est par contre plus important lorsqu'on parle des informations gouvernementales qui sont de nature plus confidentielles. Si l'inforoute se développe comme plusieurs le pensent, il sera très difficile de conserver secret ce qui doit l'être.

Ceci amène donc le prochain sujet qui est la mise en œuvre du droit d'accès sur les inforoutes; en effet, il sera important au cours des prochaines années de ne pas sacrifier la protection de l'intérêt public au bénéfice de la liberté d'expression et de la circulation des informations. L'auteur traite également de la *Loi sur le droit d'auteur* qui peut être facilement violée avec un système international tel l'inforoute. Madame Hein traite ensuite de la probable conséquence de cette facilité d'avoir toutes les informations désirées aussi rapidement; les différentes institutions gouvernementales pourront donc numériser leurs informations et ainsi ne pas mettre sur le réseau ce qui doit rester secret.

Cet ouvrage est très bien écrit et permet de rapidement comprendre un bon nombre de problèmes auxquels nous serons confrontés dans quelques années. C'est un domaine en pleine évolution et qui, pour encore longtemps nous fera découvrir des aspects imaginables et les capacités incroyables qui se retrouvent au bout de nos doigts. C'est maintenant à nous de réagir afin que ce potentiel informatique demeure à la merci de l'homme pour des fins intelligentes et pacifiques.

Jean-Daniel TARDIF
Étudiant à la Faculté de droit
de l'Université d'Ottawa